



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSEARRONDISSEMENT  
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

COMMUNE DE BORGIO

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

Séance du mercredi 10 mars 2021

L'an **deux mille vingt et un**  
et le **dix mars**à **dix huit heures** le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie**PRESENTS : 23**

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, DOMINICI Jean-Baptiste, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, AMBROSI Chantale Jeanne, NATALI Pierre, SIMON Marie-Anne, MATTEI Thomas, VINCIGUERRA Eugène Olivier, BARTOLOTTI Jean Claude, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph, RUTALI Marie Rose, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia, MILANI Paul.

**POUVOIRS : 3**

OLIVA Joseph a donné pouvoir à LAMBERTI Ange, SANTINI Gilda a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine, APICELLA Lucie a donné pouvoir à DOMINICI Jean-Baptiste,

**ABSENTS : 3**

BATAZZI épouse ALBERTINI, Christiane, CHOIX Sabine, SANTELLI Murielle

Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : **23** Contre : **0** Abstentions : **0**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

Date de convocation :

2 mars 2021

Objet de la délibération :

ACQUISITION D'UNE PARTIE  
D'IMMEUBLE AR144 - LOT 418

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000426-20210310-CM-321-ACQ-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2021

Notification : 22/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation





## ACQUISITION D'UN PARTIE D'IMMEUBLE- AR 144 LOT 418

Monsieur le Premier adjoint au Maire informe l'assemblée que Madame le Maire, Monsieur Jean-Baptiste DOMINICI et Monsieur Pierre NATALI ne participent pas au vote en raison de leur qualité d'associé dans la SCI BORGEO IMMOBILIER GESTION.

Dans le cadre de la restructuration des services de la trésorerie, la commune étant propriétaire de l'ensemble des murs excepté 169m<sup>2</sup> appartenant à la SCI BORGEO IMMOBILIER GESTION, Monsieur le Premier adjoint au Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle AR 144 – Lot 418 afin d'engager des travaux d'ensemble dans ce bâtiment.

Monsieur le Premier adjoint au Maire indique qu'une expertise foncière afin de déterminer la valeur vénale est en cours auprès de Monsieur Henri Marin.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet présenté,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

D'autoriser expressément Monsieur le Premier adjoint au Maire à acquérir la parcelle AR 144 – Lot 418 et à signer les documents afférents à cette acquisition.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

**Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés**

**SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**